

**République du Benin**

**Déclaration de la délégation béninoise à la conférence régionale sur l'universalisation de la convention sur armes à sous munitions Ghana, du 28 au 30 mai 2012.**

Monsieur le Président  
Madame et Messieurs

Avant tout propos, je voudrais exprimer au Gouvernement de la République du Ghana les remerciements de la délégation béninoise pour l'initiative de l'organisation de la conférence sur les armes à sous munitions. Mes remerciements vont également au Royaume de la Norvège et au Bureau du PNUD pour le soutien financier et technique qu'ils ont apporté pour son organisation.

Monsieur le Président,

La République du Bénin fait partie des 94 pays qui, le 03 décembre 2008 à Oslo, ont signé la Convention sur les armes à sous munitions comme preuve de son engagement en faveur du processus ayant conduit à la négociation et à l'adoption de cet instrument juridique international visant à interdire la production, le transfert, le stockage et l'utilisation des armes à sous munitions. C'est vous dire toute l'importance que le Gouvernement du Bénin accorde à la mise en œuvre effective et complète de la convention sur les armes et munitions. Il considère que le respect de l'ensemble de ses obligations par chacun des Etats devrait contribuer de manière déterminante à éradiquer le danger humanitaire que représentent les armes à sous munitions, ces armes de destruction massive. Fort de la conviction que l'élimination des mines anti personnelles ainsi que des restes explosifs de guerre dont les armes à sous munitions devrait rester au centre des préoccupations de la communauté internationale dans les régions infectées par ces armes, le Gouvernement du Bénin a entrepris des efforts pour promouvoir l'universalisation de la convention sur les armes à sous munitions.

Un projet de loi portant autorisation de ratification de la convention a été élaboré et est en étude au niveau des services compétents en la matière.

Il s'agit d'un dossier bien suivi et le Bénin compte mettre en œuvre tous ses efforts pour le faire aboutir à brève échéance afin de montrer sa détermination à apporter sa contribution à l'œuvre humanitaire internationale.

Je voudrais alors souligner que le Bénin, qui n'a jamais utilisé ni produit des armes à sous munition sur son territoire est bel et bien déterminé à s'engager dans le processus d'universalisation. Il a entrepris des efforts qui l'ont conduit à la phase finale du processus relatif aux formalités administratives requises en vue de l'autorisation par l'Assemblée Nationale de la ratification de la convention sur les armes à sous munitions.

Je vous remercie.